

Offre Ref :471931

## COLLECTIVITE TERRITORIALE

### AGENT DE MAITRISE

Date de publication : 10/01/2019

Date limite de candidature : 15/03/2019

Date prévue du recrutement : 01/04/2019

Type de recrutement : fonctionnaire exclusivement

Nombre de poste(s) : 1

Grades ou cadres d'emploi : AGENT DE MAITRISE

### MISSIONS

Niveau du diplôme requis : BEP ou CAP

Descriptif des missions du poste : Sous l'autorité du Maire, le Chef du Service Technique est chargé :

- de l'encadrement d'une équipe de 4 agents
- de la programmation, la coordination et le contrôle des tâches confiées aux personnels et participation aux travaux (entretien des bâtiments, des espaces verts, de la voirie. Manifestations communales ...)
- du contrôle de la bonne exécution des travaux confiés aux entreprises
- de la mise en application des règles de sécurité et d'hygiène sur la base du plan d'actions arrêté par la collectivité à partir du Document Unique d'Evaluation des Risques

Profil recherché :

- Expérience réussie sur poste similaire
- Maîtrise des techniques du bâtiment (tous corps d'état)
- Maîtrise de l'entretien des espaces verts et de la Voirie et Réseaux Divers
- Aptitudes au management d'équipe, autonomie, sens de l'organisation, dynamisme
- Grandes qualités relationnelles
- Sens du service public
- Polyvalence
- Maîtrise de l'outil informatique et qualités rédactionnelles
- Diplômes : CAP ou BEP Métiers du bâtiment, mécanique ou VRD ou espaces verts
- Permis B exigé

### CONDITIONS DE TRAVAIL

Lieu d'affectation : PELLEVOISIN

Service d'affectation : TECHNIQUE

Temps de travail : Tps Complet : 35 heure(s) 0 minute(s)

### CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser à :

**Mairie de PELLEVOISIN**  
**3 Avenue de la République**  
**36180 PELLEVOISIN**

Informations complémentaires : CNAS RIFSEEP

### INFORMATION

Travailleurs handicapés Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définie par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.